



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE  
SIGNALISATION HORIZONTALE – MARQUAGE  
AU SOL, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ CITYSIGNA**

**DÉCISION N° DM-25-400  
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP le 06 août 2025 relatif aux travaux de signalisation horizontale – marquage au sol ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 novembre 2025 donnant un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société CITYSIGNA jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société CITYSIGNA, sise 3 rue Nouvelle Monceau – 94170 LE PERREUX SUR MARNE, représentée par Madame Véronique GAROT-THURETTE, Gérante, le marché de travaux de signalisation horizontale – marquage au sol.

Les prestations donnent lieu à accord-cadre mono-attributaire s'exécutant par émission de bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel s'élevant à 100 000,00 € HT (120 000,00 € TTC).

L'accord-cadre est traité à prix unitaire sur la base :

- du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), annexé au présent acte d'engagement, appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- d'un devis détaillé émis par le titulaire et validé par le pouvoir adjudicateur par l'émission d'un bon de commande.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois tacitement pour une période d'1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des  
grands travaux, de l'habitat et des travaux de  
construction, d'entretien et de maintenance des  
équipements publics,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20251125-lmc1H13449H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/11/2025  
Date de Publication : 26/11/2025